



**FFvolley**

**PROCES-VERBAL N°2**  
**COMMISSION FEDERALE PSF**  
**DU 28 MARS 2023**

**SAISON 2022/2023**

**Présents :**

Monsieur Eric SAGOT, Président Commission PSF  
Monsieur Christian ALBE, Trésorier Général FFvolley  
Madame Michelle AKILIAN, Responsable Pôle Développement  
Madame Gaëlle RAMARQUES, Représentant Président de Ligue (titulaire)  
Monsieur Michel COZZI, Représentant Président de Comité (titulaire)  
Monsieur Daniel MAISONNIAL Représentant Président de Comité (suppléant)  
Monsieur Pierre SPITTAEL, Représentant Président de GSA (titulaire)  
Monsieur Jean-Louis LARZUL, Président du Conseil de Surveillance

**Assistent :**

Monsieur Yvan MAIROT, Référent national PSF (salarié FFvolley)  
Monsieur Antonin PETITRENAUD, Assistant Développement (apprenti FFvolley)

**Absents :**

Monsieur Eric TANGUY, Président FFvolley  
Monsieur Christophe DURAND, Trésorier Général Adjoint FFvolley  
Madame Axelle GUIGUET, Directrice Technique Nationale  
Monsieur Nicolas SAUERBREY, Directeur Technique National Adjoint  
Madame Florence NOËL, Responsable Pôle Outre-Mer  
Monsieur Sébastien GONÇALVES-MARTINS, Représentant Président de Ligue (suppléant)  
Monsieur Jean-Luc GOUIN, Représentant Président de GSA (suppléant)  
Monsieur Pierre MERCIER, Vice-Président FFvolley  
Monsieur Sébastien FLORENT, Secrétaire Général FFvolley  
Madame Zélie AMARD, Secrétaire Générale Adjointe FFvolley

Le 28 mars 2023 à partir de 12h30, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Yvan MAIROT et n'a pas participé aux délibérations.

## POINT A DATE - CAMPAGNE PSF 2023

Au 28 mars 2023, après 2 semaines de campagne PSF, nous observons :

- Une vingtaine de dossiers reçus (pour rappel, 418 demandes en 2022),
- 107 CRF réceptionnés (sur 410 attendus, obligatoirement avant le 30 juin 2023),
- Les formations PSF organisées par les CR PSF sont en cours de réalisation,
- La FFvolley a organisé un Webinaire PSF dédié aux projets Volley Santé et Para Volley le 27 mars, ayant réuni plus de 50 participants.

### Point d'alerte sur la situation en Outre-Mer :

- Beaucoup de structures d'Outre-Mer, dont certaines ligues, n'ont toujours pas renseigné leur CRF 2020 et 2021, que nous demandons urgemment.
  - ✓ **PSF 2020** : 3 CRF non renseignés en Martinique / 1 CRF non renseigné en Guyane (celui de la ligue) / 1 CRF non renseigné en Guadeloupe (celui de la ligue)
  - ✓ **PSF 2021** : 8 CRF non renseignés en Martinique / 1 CRF non validé à Mayotte / 2 CRF non renseignés en Guyane / 1 CRF non renseigné en Guadeloupe (celui de la ligue)

Nous n'avons pas de visibilité sur la réalisation de ces actions et donc l'utilisation des subventions associées, attribuées en 2020 et 2021.

- Une formation PSF organisée par la FFvolley à destination des structures d'Outre-Mer a eu lieu le mardi 28 mars. Le créneau avait été défini par la Commission PSF Outre-Mer pour permettre à un maximum de clubs de participer, puis la communication avait été faite à destination de l'ensemble des structures éligibles (mail FFvolley + référents PSF).
  - ✓ Bilan : 1 seul club représenté (ETOILE DE MORNE A L'EAU, GUADELOUPE), et quelques représentants de ligues (référents PSF, salariés, ...).

## ENVELOPPES REGIONALES

### RAPPEL ENVELOPPE PSF 2023

#### **ENVELOPPE DE BASE 2023 : 1 435 600 € (pas d'enveloppe complémentaire)**

- Métropole: 1 301 250 €
- Outre-Mer: 134 350 €

A noter que les crédits réservés à l'Outre-Mer, sont, à titre expérimental et exceptionnel en 2023, fongibles entre les territoires ultramarins (la diminution des crédits sur un territoire ne devra cependant pas excéder 50%).

La FFvolley a vu son enveloppe baisser de 8,85% par rapport à 2022, comme toutes les autres Fédérations, en raison de la diminution de l'enveloppe globale PSF, qui est passée de 82,3M€ en 2022 à 75M€ en 2023.

### VENTILATION DE L'ENVELOPPE PSF VERS LES COMMISSIONS REGIONALES

### **Rappels :**

- Les membres de la CF PSF ont décidé lors de la précédente réunion de valider la reconduction du système de scoring afin de ventiler l'enveloppe PSF nationale vers les ligues métropolitaines, en retenant la date du 31/08/2022 pour l'extraction des licences.
- A noter qu'une enveloppe de 30 000 € sera prélevée sur la part réservée à la Métropole, qui baisse donc à 1 271 250€.
- La Commission Outre-Mer PSF se chargera de la ventilation de l'enveloppe qui lui est attitrée. Toutefois, un scoring (extraction au 1er février 2023) sera calculé et transmis à cette commission à titre indicatif.

### **Résultats scoring 2023 :**

- La baisse de l'enveloppe PSF se répercute logiquement sur les enveloppes régionales. En effet, l'an passé, la part Métropole de base était de 1 367 000€, et de 1 427 000€ avec l'enveloppe complémentaire. Cette année, elle est de 1 271 000€ (en enlevant les 30 000€ prévus pour l'enveloppe complémentaire), soit 7% de diminution par rapport à l'enveloppe de base 2022 et 11% par rapport à l'enveloppe finale 2022.
- En comparaison avec l'enveloppe finale 2022, toutes les ligues métropolitaines, sauf une, seraient en baisse (jusqu'à -17% pour certaines) en 2023.

Devant ces baisses significatives, la Commission émet le souhait d'attendre la fin de la campagne de subventions 2023 pour observer le nombre de dossiers reçus, et tenter de trouver des solutions pour limiter certaines diminutions importantes. Un courrier va être transmis aux ligues afin de leur expliquer les raisons pour lesquelles les enveloppes régionales ne seront pas communiquées avant la fin de la campagne.

Aussi, une fois les enveloppes distribuées, afin de « gérer » les baisses de ces enveloppes, la Commission Fédérale de Développement souhaite inciter les Commissions Régionales à :

- Être particulièrement attentives à la conformité des demandes (indicateurs quantitatifs, budget, ...). Tout dossier non conforme ne sera pas étudié, et donc pas financé.
- Etudier avec attention les résultats engendrés par les actions qui font l'objet de renouvellement depuis plusieurs années. Il est rappelé que le PSF n'a pas vocation à financer du fonctionnement, mais à développer, ou à améliorer l'existant. L'étude des CRF des années passées peut donc être pertinente pour appréhender cet aspect.

**Le Président**  
**Eric SAGOT**

**Le secrétaire de séance**  
**Yvan MAIROT**